

ACTIVITÉS DIVERSES

Nouvelles brèves

L'action conjointe du CICR et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge en faveur des réfugiés algériens en Tunisie s'est poursuivie durant le mois de janvier et février. D'importantes distributions ont eu lieu à Sbeitla, Le Kef, Ain Draham et Gardimaou où des vivres, des vêtements pour femmes et enfants, des tentes ainsi que du savon ont été remis aux réfugiés.

Le Croissant-Rouge tunisien se charge de l'organisation technique des distributions, assisté dans cette tâche par les délégués du CICR et de la Ligue. Les plans de distribution, établis sur la base de la statistique du nombre des réfugiés fournie par le Ministère de l'Intérieur, sont signés au préalable par les représentants des trois institutions.

Lors de l'incident de Sakiet Sidi Youssef, qui s'est produit le jour même où une distribution avait été prévue, des secours importants ont été mis à la disposition du Gouvernement du Kef pour venir en aide aux victimes. Il s'agit, notamment, d'un lot de vêtements neufs pour enfants, don du Haut-Commissariat pour les réfugiés, et de couvertures, don de la Ligue. Dans le même but, certaines quantités de vivres ont pu être prélevées sur le stock entreposé à Tunis.

Les secours ont continué à affluer vers la Tunisie, permettant ainsi de faire face aux besoins des réfugiés. Des contributions ont été reçues des Sociétés nationales des pays suivants : Danemark, Australie, Grande-Bretagne, Luxembourg, Iran, Norvège, Irlande,

COMITÉ INTERNATIONAL

Inde, Etats-Unis d'Amérique, Soudan, Afghanistan, Finlande, Afrique du Sud, Haïti, Thaïlande et Suède.

En outre, l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS a fait parvenir au Croissant-Rouge tunisien des vivres, vêtements et médicaments, tandis que le Croissant-Rouge égyptien a procédé à un envoi de vivres, couvertures, vêtements et matériel de pansement. La Croix-Rouge polonaise et la Croix-Rouge bulgare ont également annoncé l'expédition de couvertures et de vêtements.

* * *

Deux délégués du CICR, MM. Colladon et Bron, se trouvent actuellement à Oujda où ils procèdent, en étroite collaboration avec l'Entraide marocaine, à la distribution des secours confiés au CICR et destinés aux réfugiés algériens. Il s'agit en particulier d'un don important du Croissant-Rouge égyptien composé de 5000 colis de vivres, de 5000 couvertures et de 2000 pièces de vêtements pour enfants, le tout pour une valeur de 250.000 francs suisses environ. D'autres dons en nature sont attendus, notamment du lait condensé offert par la Croix-Rouge de Belgique et la Croix-Rouge irlandaise.

Les réfugiés qui n'auront pu être bénéficiaires des colis égyptiens, se verront attribuer du blé dur ainsi que du lait condensé. Cette aide pourra se réaliser grâce aux dons en espèces qui sont parvenus au CICR des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge, du Lion et Soleil Rouges des pays suivants : Australie, Grande-Bretagne, Luxembourg, Norvège, Inde, Etats-Unis d'Amérique, Afrique du Sud, Haïti, Soudan, Afghanistan, Iran.

* * *

Le Comité international de la Croix-Rouge a eu le plaisir d'accueillir, le 27 février, à son siège central, M. Pier Pasquale Spinelli, nouveau directeur de l'Office européen des Nations Unies.

A l'issue de l'entretien qu'il eut avec M. Léopold Boissier, président du CICR, et MM. Martin Bodmer et Frédéric Siordet,

vice-présidents, M. Spinelli a bien voulu visiter les services de l'Agence centrale des Prisonniers de guerre.

* * *

L'hebdomadaire polonais « La Capitale » a publié, il y a quelque temps, un article de M. Olgierd Budrewicz, intitulé « La Croix et le Cœur ».

L'auteur relate la visite qu'il a faite au siège du CICR. Après avoir brossé un large panorama de l'œuvre du Comité international de la Croix-Rouge, M. Budrewicz s'attache plus particulièrement à illustrer les activités du Service des Secours, ainsi que de l'Agence centrale des Prisonniers de Guerre.

Loin de se borner à citer des chiffres, M. Budrewicz s'applique à décrire non sans humour, le dépouillement, voire la « modestie monastique » des locaux (pour reprendre ses propres termes), la tâche patiente, obscure et cependant combien fructueuse des collaborateurs de l'Agence plongés dans leurs fichiers. Une fiche n'est pas un petit rectangle de carton, mais le reflet d'une souffrance qui doit être apaisée.

Par le choix du titre de son article « La Croix et le Cœur », l'auteur a voulu rendre hommage aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Nous pourrions ajouter que M. Budrewicz a trouvé, pour évoquer l'œuvre du CICR, les paroles d'un homme de cœur.

* * *

Les Gouvernements du Japon et de la République de Corée ont signé, le 31 décembre 1957, un accord aux termes duquel les ressortissants coréens internés au camp d'Omura (Japon) et les pêcheurs japonais détenus à Pusan (Corée du Sud) seront libérés et pourront ensuite regagner leur pays respectif.

L'accord intervenu est le fruit de négociations qui étaient en cours depuis deux ans. Ainsi qu'on le sait, le CICR n'avait pas manqué de manifester tout l'intérêt qu'il portait à ce problème, notamment par l'envoi d'une mission en mai 1956 au Japon et en Corée, ainsi que par la remise d'une note aux gouvernements intéressés, le 3 décembre 1957.

COMITÉ INTERNATIONAL

Dans le courant du mois de janvier, le Japon a commencé à libérer sur place un certain nombre de ressortissants coréens. D'autre part, un premier contingent de 300 pêcheurs japonais ont regagné leur pays le 31 janvier.

* * *

L'année qui vient de s'achever, a été marquée par un considérable accroissement des activités de l'Agence centrale des Prisonniers de Guerre.

L'étude comparative des données fournies par la statistique du courrier et des cas traités, révèle que le volume du travail effectué en 1957 représente plus du double des totaux enregistrés à la fin de l'année précédente :

	En 1956	En 1957
plis reçus	75.003	148.985
plis expédiés . . .	77.522	160.339
cas traités	88.146	187.429

Les conséquences des événements de Hongrie et du Moyen-Orient n'ont pas été seules à provoquer cette forte augmentation de travail. En effet, si pour sa part, le Service hongrois totalise, en 1957 :

plis reçus	55.303
plis expédiés . . .	61.588

d'autres Services de l'Agence se sont également signalés par une notable recrudescence de leurs activités, pour ne citer que les Services polonais et allemand, dont nous mentionnons, à titre d'exemple, quelques éléments de statistique :

	En 1956	En 1957
Service polonais		
plis reçus	9.538	18.587
plis expédiés . . .	11.386	22.884
Service allemand		
plis reçus	31.412	43.746
plis expédiés . . .	29.208	38.460

Il y a lieu de signaler que l'Agence reçoit un nombre sans cesse croissant de demandes provenant des pays d'Europe centrale et orientale. Ces requêtes émanent de personnes désireuses de connaître le sort de proches parents dont elles ont été séparées, soit au cours des hostilités, soit à la suite des événements qui se sont déroulés au lendemain de la guerre.

De semblables recherches présentent de sérieuses difficultés. Il n'est guère aisé de retrouver les traces de civils qui ont, pour la plupart, changé à différentes reprises de lieu de résidence, et dont certains ont même émigré outre-mer. Mais rien n'est négligé pour permettre à ces familles dispersées de renouer enfin des liens interrompus depuis plus de 12 ans.

Pour faire face à la lourde tâche qui lui est dévolue, l'Agence a été amenée à renforcer ses effectifs qui s'élevaient, au 31 décembre 1956, à 31 collaborateurs rétribués et 7 collaborateurs bénévoles.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 1957, l'Agence a dû faire appel à 87 nouveaux collaborateurs rétribués, dont 47 à Genève, et 40 affectés à la Section de Vienne chargée d'établir des fiches signalétiques de réfugiés hongrois.

Après avoir licencié une partie de ce personnel auxiliaire qui avait été engagé à titre temporaire pour l'exécution des travaux les plus urgents, l'Agence compte encore 53 collaborateurs rétribués et 7 collaborateurs bénévoles.

* * *

Comme on s'en souvient, la Revue internationale a eu le privilège de publier (dans ses numéros de septembre, octobre, novembre et décembre 1956) une fort belle étude de l'éminent juriste japonais, le Professeur Juji Enomoto, intitulée « La naissance des idées humanitaires au Japon ».

L'auteur vient de faire hommage au CICR d'un petit volume paru à Tokio et dans lequel sont réunis le texte original en langue japonaise et les traductions française et anglaise.

* * *

COMITÉ INTERNATIONAL

Le 27 janvier, les six membres du bateau de pêche israélien « Doron » capturés le 24 septembre 1957 par les forces égyptiennes, ont été libérés. On se souviendra que les délégués du CICR en Egypte avaient pu, à deux reprises, visiter ces derniers et leur faire parvenir quelques secours matériels.

* * *

Après un bref déplacement en Israël, du 6 au 11 décembre 1957, M. de Traz, délégué général du CICR pour le Proche-Orient, s'est rendu au début de janvier à Amman en vue de remettre à la Société du Croissant-Rouge jordanien un don du CICR consistant en matériel de premiers secours. M. de Traz, enfin, a passé la dernière semaine de janvier au Caire pour procéder à l'examen des divers problèmes que pose la réduction prochaine de la délégation du CICR en Egypte.

De fructueux contacts avec plusieurs personnalités officielles des pays visités ont pu être établis lors de chacun de ces déplacements.

* * *

M. J. de Chambrier, délégué pour l'Amérique latine, est venu de Buenos-Aires prendre contact avec le Comité international à Genève.

Rappelons que M. de Chambrier, dans la sphère d'action qui lui est dévolue, s'applique à faire mieux connaître l'œuvre de la Croix-Rouge internationale et voue ses efforts à la diffusion des Conventions, tâche qu'il peut accomplir grâce aux relations suivies qu'il entretient avec les Autorités et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge intéressées.

* * *

M^{me} T. Mathez, chef de section à la Division exécutive, a été chargée de se rendre à Madrid en vue de procéder sur place à un tour d'horizon des activités de la Délégation du CICR en Espagne et d'établir des plans d'action pour l'avenir.

* * *

Afin d'informer les diverses personnalités internationales ayant participé aux deux conférences d'experts organisées par le CICR en 1953 et 1955 relativement aux questions ayant trait aux troubles intérieurs, le Service juridique leur a fait parvenir le texte des résolutions de la XIX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (La Nouvelle-Delhi, novembre 1957) en appelant leur attention sur les deux résolutions suivantes :

Résolution N^o 17, qui demande notamment que les médecins ne soient inquiétés en aucune manière à l'occasion des soins qu'ils sont appelés à donner dans ces circonstances.

Résolution N^o 19, concernant les distributions de secours humanitaires en cas de conflits internes.

* * *

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler, le CICR procède, depuis le 12 juillet 1957, à des émissions radiophoniques en langue arabe, chaque vendredi à 17 h. 30 GMT sur les ondes courtes suisses de Schwarzenbourg (m. 16.93 — 17.720 kc/s, m. 25.28 — 11.865 kc/s).

Ces émissions sont consacrées en partie à l'étude des principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève, à la diffusion de nouvelles relatives aux activités du CICR et de ses délégations. En outre, le programme comporte l'interview de personnalités du monde arabe sur des sujets ayant trait à l'esprit et à l'œuvre de la Croix-Rouge, de même qu'un compte rendu des tâches accomplies par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord. Au cours de ces dernières semaines, l'action entreprise en faveur des réfugiés algériens a fait entre autres l'objet d'une série de communiqués.

Grâce à la coopération des stations radiophoniques de divers pays de langue arabe, les bulletins radiodiffusés du CICR vont désormais pouvoir être captés par un plus grand nombre d'auditeurs. En effet, les émissions les plus intéressantes seront désormais enregistrées à Genève sur bandes magnétiques, enregistrements que ces stations ont accepté de retransmettre sur leurs propres ondes.

* * *

COMITÉ INTERNATIONAL

Les représentants des instituts de radiodiffusion et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge de divers pays d'Europe se sont réunis, le 15 février 1958, à Genève, afin de préparer ensemble, ainsi qu'ils ont coutume de le faire, l'émission internationale de la Croix-Rouge qui aura lieu, comme chaque année, le 8 mai.

Rappelons que cette émission est réalisée par Radio-Genève, avec le concours et sous les auspices de l'Union Européenne de Radiodiffusion et du CICR.

* * *

A l'occasion du bref passage à Genève de Miss Agnès Ohlsen, présidente du Conseil international des Infirmières (I.C.N.), le Comité international l'invita à participer, le 17 février, à une rencontre à laquelle prenaient part M^{lle} Elsa Kunkel, présidente de l'Association suisse des Infirmières et Infirmiers diplômés, ainsi que diverses personnalités des organisations internationales de la Croix-Rouge. Vu le caractère commun de nombreux problèmes, une collaboration plus étroite est prévue avec le Conseil international des Infirmières.

* * *

Dans le cadre de ses activités en faveur des invalides de guerre, le CICR a accordé son aide à de petits mutilés autrichiens, pour la plupart victimes de l'explosion d'engins de guerre. Les cas les plus dignes d'intérêt lui ont été signalés par les offices régionaux autrichiens d'assistance sociale qui ont également dressé une liste des besoins.

Le CICR a consacré à cette action, qui vient de prendre fin en décembre 1957, une somme de 10.000 francs suisses utilisée pour l'achat de vêtements, l'envoi de montres Braille, la fourniture de livres scolaires, et pour la participation aux frais d'études et aux séjours de vacances dont ont bénéficié les enfants les plus débiles. L'aide apportée aux jeunes mutilés en vue de parfaire leur instruction et leur formation professionnelle, leur permettra d'affronter la vie avec un bagage de connaissances propre à leur assurer l'indépendance sur le plan matériel.

Agissant par l'intermédiaire de sa délégation à Vienne, le CICR a pu mener à bien la tâche qu'il avait entreprise, grâce à l'active coopération des services autrichiens d'entraide sociale.

* * *

Le Service International de Recherches (SIR) vient de dresser le bilan de ses activités pour l'année 1957. Comparé aux totaux annuels de 1956, il y a lieu de constater une augmentation de 30% dans le nombre des demandes reçues et de 50% en ce qui concerne les certificats délivrés :

	En 1956	En 1957
<i>plis reçus</i>	<i>158.439</i>	<i>203.801</i>
<i>plis expédiés. . .</i>	<i>236.523</i>	<i>358.842</i>

Pour faire face à l'accroissement de sa tâche, le SIR a dû augmenter le nombre de ses collaborateurs qui s'élevait à

228 personnes le 31 décembre 1956

pour atteindre

248 personnes le 31 décembre 1957.

Ajoutons encore qu'au cours de l'année qui vient de s'achever, le SIR a continué à enrichir la vaste documentation dont il dispose, par l'adjonction de nouvelles listes qui lui sont parvenues de diverses provenances.

* * *

A la suite des événements qui se sont déroulés en Indonésie au cours des mois de novembre et décembre 1957, le CICR a envoyé son délégué, M. André Durand, à Djakarta, afin d'examiner les conditions dans lesquelles les ressortissants hollandais, obligés de quitter le territoire indonésien, peuvent s'embarquer à destination des Pays-Bas et pour prendre, en coopération avec la Croix-Rouge indonésienne, les mesures nécessaires en vue de leur prêter assistance en cas de besoin.

Arrivé à Djakarta le 31 décembre, M. Durand a été reçu par S. Ex. le Dr Subandrio, ministre des Affaires étrangères et par M. Atwi Sutan Osman, chef du bureau d'Immigration au Ministère de la Justice, qui lui ont accordé toutes facilités pour l'accomplissement de sa mission.

En étroite collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne, le délégué du CICR s'est rendu dans divers ports où il lui a été donné d'assister à l'embarquement de plusieurs convois de ressortissants néerlandais. A cette occasion, M. Durand a tout particulièrement relevé le rôle très utile des équipes de la Croix-Rouge indonésienne de la Jeunesse qui servent des rafraîchissements, viennent en aide aux infirmes et prennent soin des enfants en bas âge pendant le déroulement des formalités douanières. L'activité déployée par ces équipes de jeunes volontaires a été vivement appréciée par les Hollandais présents à l'embarquement, qui ont tenu à adresser leurs remerciements à la Secrétaire générale de la Croix-Rouge indonésienne, M^{lle} Paramita Abdoerachman.

Dans le cadre de sa mission, M. Durand s'est également rendu dans le centre de l'Ile de Java ainsi qu'à Macassar (Célèbes).

Il y a lieu de signaler que les rapatriés reçoivent à chaque étape de leur voyage, l'assistance qui leur est nécessaire. Un certain nombre d'entre eux s'arrêtent à Singapour où ils sont hébergés dans des camps avant de se réembarquer à destination de l'Europe. Le représentant de la Croix-Rouge néerlandaise, ainsi que les membres de la Croix-Rouge britannique à Singapour leur distribuent des vêtements, des médicaments, etc.

La Croix-Rouge italienne accueille également avec beaucoup de sollicitude les ressortissants néerlandais qui débarquent à Gênes ou arrivent à Rome ou Naples par la voie des airs. Elle leur offre des vêtements et des boissons chaudes, s'occupe du transbordement de leurs bagages et facilite la poursuite de leur voyage.

Parvenus aux Pays-Bas, les rapatriés sont reçus à la gare ou au port par le personnel de la Croix-Rouge néerlandaise qui met tout en œuvre pour leur venir en aide, et les amène dans un centre d'accueil à Budel, où ils sont hébergés et assistés durant quelques jours, avant de gagner leur résidence définitive.

* * *

Quarante ans se sont écoulés depuis la fin de la première guerre mondiale, mais les fichiers et les archives relatifs au conflit de 1914-1918 que l'Agence centrale des prisonniers de guerre a soigneusement conservés, demeurent un précieux instrument de travail.

En effet, bon nombre d'anciens combattants s'adressent à Genève pour obtenir des attestations de captivité qui leur permettent de faire valoir leurs droits à une pension. La majeure partie de ces demandes émanent de personnes résidant en Allemagne qui peuvent être mises au bénéfice d'une pension de vieillesse plus élevée, si elles sont en mesure d'établir la preuve de leur captivité durant la première guerre mondiale, des maladies contractées durant leur internement, etc. Il en va de même des veuves d'anciens prisonniers, qui jouissent de semblables avantages à condition qu'elles soient à même de fournir les preuves désirées. Or, les intéressés, pour la plupart des personnes déplacées, ont perdu leurs papiers au moment de l'exode. Les Autorités allemandes ne peuvent leur délivrer de duplicata, car les archives 1914-18 de la Wehrmacht ont été détruites au cours de la dernière guerre.

Grâce à la documentation dont elle dispose, l'Agence fournit aux demandeurs les renseignements qui leur sont nécessaires.
